



Doc. 15778
20 juin 2023

Urgence de santé publique: la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 9.3.11, ajouter les mots suivants:

«et le principe 5 des principes PHE sur les obligations des Etats en matière de droits humains concernant les acteurs non étatiques».

Note explicative

Faire figurer une référence aux Directives et aux principes récemment adoptés sur les droits humains et les situations de crise sanitaire (Principes PHE).

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MARRA Ada, Suisse, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2023 - Troisième partie de session

